

SYNERGIE*

MAGAZINE RÉGIONAL D'INFORMATION ATERT-WARK

INFO

PARUTIONS

5 parutions prévus:

février - avril - juillet -
septembre - novembre

DISTRIBUTION

11.155 exemplaires dont 10.866
distribution toutes boîtes par les P&T
à tous les ménages des communes de:

Beckerich	Preizerdaul
Bissen	Rambrouch
Boevange	Redange/Attert
Colmar-Berg	Saeul
Ell	Useldange
Grosbous	Vichten
Mertzig	Wahl



EDITEUR RESPONSABLE

Art & Wise s.à r.l.

RENSEIGNEMENTS & RÉSERVATIONS

T +352 23 62 43-20
F +352 23 62 43-29
info@artandwise.lu

© Art & Wise s.à r.l.

Imprimé sur papier Circle Offset FSC 100% recyclé

TARIFS, FORMATS & CALENDRIER 2017

FORMATS PUBLICITAIRES

1 page format imprimé 240 x 297 mm + 3 mm bords perdus	810 €
1/2 page verticale: format imprimé 101,5 x 257 mm horizontale: format imprimé 210 x 125 mm	430 €
1/4 page format imprimé 101,5 x 125 mm	230 €
Double pages format imprimé 480 x 297 mm + 3 mm bords perdus	1.450 €

FORMATS RÉDACTIONNELS

1 page format imprimé (L x h) / 240 x 297 mm	
Publireportage	595 €
Portrait 1 page présentation + 1 page photo	500 €
Reportage non commercial	390 €

ENCARTS DE SÉLECTION

2° de couverture	990 €
3° de couverture	990 €
4° de couverture	1.250 €
Contrevaleur jeu mot mystère	465 €

REMISE 5% SUR UN CONTRAT ANNUEL

REMISE 5% SUR UNE ANNONCE LIVRÉE SOUS FORMAT PDF SANS INTERVENTION «DRAG & DROP»

Droit à la réutilisation des annonces publicitaires SYNERGIE
dans d'autres médias: 100 €

Les prix s'entendent HTVA.

Les dates de parutions peuvent être modifiées de 1 à 3 jours.

DATES DE PARUTION

Edition	N°40	N°41	N°42	N°43	N°44
Mois	Février	Avril	Juillet	Septembre	Novembre
Deadline	13.02.17	07.04.17	26.06.17	04.09.17	06.11.17
Parution	28.02.17	24.04.17	10.07.17	18.09.17	20.11.17

CONDITIONS

1. Les présentes conditions de vente visent à définir les relations contractuelles entre SYNERGIE et le souscripteur, à savoir le client ayant signé le présent bon de commande.
2. Une fois le bon de commande signé, les parutions sont considérées comme fermes et définitives. Il vous est possible de postposer une annonce mais pas de la supprimer. Ainsi, si le contrat n'est pas honoré dans les 12 mois maximum par le souscripteur, SYNERGIE pourra réclamer le montant des annonces.
3. Le souscripteur a reçu les dates de parutions ainsi que les deadlines de remise du matériel pour son insertion. Au cas où le matériel ne serait pas parvenu dans ces délais, SYNERGIE décline toute responsabilité et l'annonce parue sera identique à celle de la dernière parution.
4. Le souscripteur s'engage à fournir le matériel sous format électronique, conforme à ce qui a été demandé par SYNERGIE:
 - Photos en haute résolution (300 dpi)
 - Annonces en haute résolution (300 dpi): format PDF, JPG, EPS, AI
 - Descriptifs et textes: format Word ou insérés dans un mail en format Texte
5. Avant la parution, un bon à tirer (B.A.T.) sera envoyé au souscripteur. Une fois que le bon à tirer a été validé par le souscripteur, ce dernier supporte seul la responsabilité du contenu.

BON DE COMMANDE

Date Fait à

INFORMATIONS CLIENT

Enseigne
Contact
Adresse
Téléphone / GSM
Email

Edition	N°40	N°41	N°42	N°43	N°44
Mois	Février	Avril	Juillet	Septembre	Novembre
Quantité					
Publicité					
Reportage					
Publireportage					
Portrait					
Mot Mystère					
Format					

TOTAL COMMANDE (HTVA)